

Résolution de l'assemblée générale du personnel de l'AGOEER du 14 novembre 2011

Le personnel réunit en assemblée générale par les syndicats SIT et SSP/Vpod le 14 novembre 2011, a pris connaissance de l'état de la négociation de la CCT et des résultats provisoires de l'enquête syndicale sur la flexibilité des horaires de travail.

Considérant :

1. L'obstination patronale de vouloir réduire la durée de la CCT pour la faire concorder à des garanties financières suffisantes liées aux contrats de prestation ;
2. Les propositions du personnel d'amélioration de l'article 16 de la CCT concernant la durée et l'organisation des horaires qui n'ont pas été acceptées à ce jour ;
3. Les résultats de l'enquête syndicale qui mettent en exergue, sans ambiguïté, les éléments suivants :
 - Une flexibilité imposée toujours plus grande (bien que les horaires soient planifiés à l'avance, ils sont continuellement modifiés et le personnel doit être disponible au delà de l'horaire prévu ; 87% des personnes sont souvent sollicités pour des remplacements au pied levé, quelques jours, voire quelques heures à l'avance ; les collègues doivent « s'arranger » entre eux pour effectuer les remplacements en plus de leurs horaires de travail, puis ils se font reprocher d'avoir trop d'heures « supplémentaires ») ;
 - L'arythmie, la sous dotation en personnel, les problèmes de remplacement, l'augmentation des rythmes de travail, la pression sur les équipes sont des réalités qui ont des effets néfastes tant sur les employé-e-s, que sur les équipes et sur la qualité des prestations et qui imposent une grande pénibilité pour le personnel éducatif travaillant en internat ;
 - Le personnel souffre en particulier de fatigue psychologique et physique, surmenage, stress, burn-out, surcharge de travail, perte de motivation, sentiment de culpabilité et d'instabilité, etc.
 - La flexibilité et la pénibilité de sont pas reconnues et pas compensées : les heures supplémentaires sont systématiquement considérées comme des heures complémentaires et ne sont jamais compensées à 150%, comme le prévoit la CCT ; les congés de récupération ne sont pas une compensation satisfaisante puisqu'ils impliquent une disponibilité du personnel pendant ces congés ; les heures de travail de nuit ne sont pas toutes comptées (4 heures non comptées) ni compensées et les HHA ne sont pas une reconnaissance suffisante ;

Et que cette enquête est en train d'être affinée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité :

1. De rendre publique l'enquête syndicale pour dénoncer une flexibilité exagérée, faire connaître la spécificité du travail d'internat et les conditions de travail des éducateurs qui doivent faire face à une disponibilité exacerbée depuis l'ouverture des foyers et des institutions 24 heures sur 24 heures et 365 jours par année, ainsi que les effets néfastes de la flexibilité sur les conditions de travail, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et la santé du personnel ;
2. De mandater les syndicats pour défendre les conditions de travail du personnel en reconnaissant les pénibilités du travail du personnel éducatif en internat, et trouver des formes de compensation réelles pour l'arythmie et le travail de nuit (congés supplémentaires, comptabilisation de toutes les heures de présence, etc.) ;
3. De dénoncer les manques de moyens alloués aux institutions pour permettre une couverture et un taux d'encadrement en personnel formé suffisants, qui correspondent aux réalités du terrain et qui tiennent compte des besoins en remplacements et autres impondérables du travail éducatif ;
4. De mandater les syndicats pour faire des propositions d'actions et de dénonciation à discuter lors de **la prochaine AG qu'elle fixe au 6 décembre 2011.**